

## Tremplin du Local – Conditions générales

### Modalité d'inscription

Les groupes sont tenus de candidater via ce formulaire : [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe\\_G6hbPEIHlolyoAu\\_AckezcSZgePLQUKgkdbqxr0PpW30gw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe_G6hbPEIHlolyoAu_AckezcSZgePLQUKgkdbqxr0PpW30gw/viewform?usp=sf_link)

Un minimum de deux compositions propres ainsi qu'une vidéo (live si possible) seront demandées. Les media devront être accessible en streaming sur internet.

### Phase de sélection

Le Local sélectionnera les groupes sur différents critères dont le premier est géographique. Seuls les groupes bas-rhinois seront acceptés. Pour cette première édition, le thème est la promotion de scène locale.

Les autres critères de sélection seront l'originalité, l'inventivité, la qualité de la composition, de l'écriture, des arrangements, de l'enregistrement et le professionnalisme. L'exécution et de la prestation scénique sera évaluée pour les groupes sélectionnés pour le second tour live. Il n'y a pas de contraintes de style musical. Les groupes sont jugés sur des composition propres uniquement ; les groupes de reprise, de cover ou de tribute ne seront pas acceptés.

### Déroulement du tremplin

Le tremplin se déroule en 3 parties :

1 : Sélection sur dossier. Du 1er mars au 1er mai 2020, 12 candidats seront sélectionnés pour participer aux sélections live qui auront lieu chaque **jeudi** de juin à raison de 3 groupes par soir.

2 : Le jury ainsi que le public et les internautes (via diffusion sur les réseaux sociaux) sélectionneront les 4 groupes qualifiés pour la finale. Les 4 groupes qualifiés pour la finale seront communiqué le 2 juillet. La finale se déroulera en deux phase : deux groupes joueront le 9 juillet et les deux autres le 16 juillet.

3 : Annonce des lauréats le 23 juillet

### **Répartition des lots**

1er prix : Trois jours d'enregistrement dans un studio professionnel, hébergement compris au besoin.

2<sup>nd</sup> prix : Un créneau hebdomadaire de répétition dans le caveau du Local pendant 3 mois.

### **Composition du jury**

L'équipe du jury sera constituée de l'équipe du Local et de différents acteurs de la scène locale venant d'esthétiques et de milieux divers pour la première sélection. L'avis du public et des internautes sera pris en compte pour les groupes sélectionnés pour le second tour live ainsi que la finale.

### **Ordre de passage - disponibilités**

Les groupes seront tenus de donner leur disponibilité sur TOUS les jeudi pour toute la durée du tremplin (voir formulaire d'inscription en ligne) afin de permettre un ordre de passage pour les groupes sélectionnés. Aucune modification de passage ne sera accordée et toute absence entraînera une élimination.

### **Informations annexes**

Étant donné le caractère local de l'événement, aucun frais de déplacements ne sera compensé par le Local ou ses partenaires.

Les candidatures sont à envoyer du 08/03/2020 au 01/05/2020. Aucune candidature ne sera examinée au delà de cette date.